

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 MAI 2019 A 20H00
AU 255 RUE DE LA MAIRIE, PANISSAGE, 38730 VAL-DE-VIRIEU

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Daniel RABATEL, Michel MOREL, Gilles BREDA, Florence BARBIER, Henri RIVIERE, Françoise GAUTHIER, Pascal GREAUME, Marie-Agnès TOURNON, Gilles PONCHON, Gilles BOURDIER, Julien GENTIL, Martine LODI.

Conseillers municipaux excusés et absents :

Mme Dominique GUTTIN, Mme Marion COQUILLE, Mme Caroline MARTIN et M. Gilbert SAINTE-LUCE.

Pouvoirs :

M. Thierry COHEN (qui a donné procuration à Mme Florence BARBIER) ;
Mme Charlette MULLER (qui a donné procuration à Mme Françoise GAUTHIER) ;
Mme Elisabeth VANOLI (qui a donné procuration à M. Daniel RABATEL) ;
M. Sébastien ESMIOL (qui a donné procuration à M. Julien GENTIL).

Secrétaire de séance : Mme Florence BARBIER.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : Aucune remarque.

I. FINANCES :

**OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2019 65 DU 8 AVRIL 2019
RELATIVE AU VOTE DES TAXES LOCALES 2019 POUR LA COMMUNE
HISTORIQUE DE VIRIEU :**

La délibération n°2019_65 du 8 Avril 2019 relative au vote des taxes locales 2019 pour la commune historique de Virieu a fait l'objet d'observations de la part de la Préfecture de l'Isère, service du bureau du conseil et contrôles budgétaires, et par conséquent doit être retirée. En effet, le taux de la TFPNB doit être répercuté dans les mêmes proportions que l'augmentation de la TH.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- RETIRER la délibération n°2019_65.

=====

**OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES 2019 POUR LA COMMUNE HISTORIQUE
DE VIRIEU :**

Suite aux observations évoquées par la Préfecture de l'Isère, service du bureau du conseil et contrôles budgétaires, le taux de la Taxe d'Habitation est porté de 8.20 % à 8.85 %, soit une augmentation de 7.9 %.

En conséquence, compte tenu de ce qui précède, le taux de la Taxe Foncière sur le Non bâti ne peut excéder 45.95 %.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 8.85 %
- Taxe foncière (Bâti) : 17.27 %
- **Taxe foncière (Non bâti) : 45.95 %**

L'Etat 1259 sera annexé à la présente délibération.

Les taux votés pour 2019 concernant la commune historique de Panissage restent inchangés.

=====

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Article/Chap.	Désignation	Section	Sens	Proposé	Voté
002/002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	Fonct.	R	186 221.48 €	186 221.48 €
021/021	Virement de la section de fonctionnement	Invest.	R	186 221.48 €	186 221.48 €
023/023	Virement section investissement	Fonct.	D	186 221.48 €	186 221.48 €
1068/10	Excédents de fonctionnement	Invest.	R	- 186 221.48 €	- 186 221.48 €

Suite aux remarques de Monsieur le Percepteur, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de
- **VALIDER** la décision modificative n°1.

=====

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 8 Avril 2019 il s'est réuni pour le vote du Budget Primitif 2019. A l'article 6574 des dépenses de fonctionnement, la somme de 16 500,00 euros a été prévue pour les subventions communales.

Monsieur le Maire expose aux élus les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2019 présentés par les associations et examinés par la Commission des Finances le 13 Mai 2019.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de toutes les demandes de subventions, après études et délibérations, et à l'unanimité :

-**DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Tiers	Budget 2019
Val Virieu	2 700.00 €
Club Sportif de Virieu	1 000.00 €
Association Familles Rurales	950.00 €
Association Tennis Club	900.00 €
SSIAD des Deux Vallées	700.00 €
VUMRAC section Virieu	200.00 €
Restos du Cœur	500.00 €
Plexus	650.00 €
Ligue Enseignement de l'Isère	300.00 €
Secours Catholique Isère	250.00 €
Secours Populaire Français	250.00 €
Comité des fêtes Chélieu	400.00 €

Dans les Pas de Jongkind en Dauphiné	500.00 €
Les Randonneurs de la Bourbre	200.00 €
Sou des Ecoles Publiques	550.00 €
Amicale des Donneurs de Sang	200.00 €
Association. Vivre Encore St Geoire	50.00 €
Banque Alimentaire de l'Isère	150.00 €
Judo Club Vallée de la Bourbre	300.00 €
Amicale des Pompiers Châbons	150.00 €
L'Arbre à Danses	200.00 €
Futsal	500.00 €
Les fous du volant	100.00 €
MFR Le Village	120.00 €
EFMA	180.00 €
MFR MOZAS	60.00 €
Association des réfugiés VDD	50.00 €
ASLP	200.00 €
AFIPH	60.00 €
Total Budgétisé	16 500.00 €
Total Réalisé	12 370.00 €
Différence	4 130.00 €

- **INDIQUE** que la somme totale des subventions aux associations répartie comme indiqué ci-dessus s'élève à : 12 370.00 € ; la somme restant au compte 6574 étant de 4 130.00 €.

=====

Un courrier sera envoyé aux associations afin de limiter le nombre de photocopies à hauteur de 5 000 copies en noir et blanc A4 et 5 000 copies couleurs A4, à l'année. Les associations devront communiquer par d'autres moyens.

II. RESSOURCES HUMAINES :

OBJET : AUTORISATION DE DEFENSE, AFFAIRE LONGERE/COMMUNE DE VAL-DE-VIRIEU :

Le Maire expose au Conseil Municipal que six requêtes ont été reçues depuis l'année dernière concernant le dossier de Mme LONGERE Andrée.

Le Tribunal Administratif nous demande de rédiger un mémoire de défense.

La commune de Val-de-Virieu a choisi Maître MOLLION, Avocat à Grenoble, pour assurer sa défense.

Afin de défendre les intérêts de la commune, le Maire se doit d'obtenir l'autorisation de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

-AUTORISE Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune de Val-de-Virieu dans les affaires citées ci-dessous :

- Requête n°1804837 : DRH - Régularisation de dossier.
- Requête n°1805998 : Arrêté du 10/09/2018.
- Requête n°1807973 : Arrêté du 05/12/2018.
- Requête n°1806003 : Arrêté du 23/07/2018 portant consolidation.
- Requête n°1806749 : Décharge somme à payer.
- Requête n°1806400 : Référé d'expertise.

=====

III. URBANISME ET PATRIMOINE :

3 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

* Parcelle bâtie : Section AB 436 d'une superficie de 2291 m², située 344 Rue du Château 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. et Mme HERMEL Stéphane au profit de M. STEFANITA Alexandru et Mme CIOLAN Cristina-Monalisa domiciliés à Voiron. DIA déposée par SCP SEILLER, DEMSKI, JULLIARD, Notaires Associés de Voiron. Prix de vente : 274 000,00 euros.

* Parcelle bâtie : Section AB 12 d'une superficie de 957 m², située 125 Rue de la Gare 38730 Val-de-Virieu appartenant à SCI Indigo au profit de M. MONNET Laurent domicilié à Charavines. DIA déposée par Me BAUD, CHABERT-CHIRPAZ Notaires Associés de Les Abrets en Dauphiné. Prix de vente : 50 000,00 euros.

* Parcelles non bâties : Section E 429/463/464/465/466/468/489 (prov. E 467)/486 (prov. E 417) d'une superficie de 22532 m², situées Les Tournelles 38730 Val-de-Virieu appartenant à SA BOUYGUES IMMOBILIER au profit de M. et Mme CHARVET François domiciliés à MONTAGNIEU. DIA déposée par Me MARTIN Notaire à Val-de-Virieu. Prix de vente : 16 885,00 euros.

La commune de Val-de-Virieu ne souhaite pas préempter pour ces trois DIA.

5 Déclarations Préalables :

* Dossier déposé par M. CHEVALLET Marcel, domicilié 71 Rue du Grand Champ 38730 Val-de-Virieu, le 9 avril 2019. Parcelle AB 390 concernant le remplacement des 2 portails, de 4 piliers et de la clôture grillagée : 140 cm. Parcelle située en zone Ub au PLU, hors périmètre du Château.

* Dossier déposé par HABITAT ENR pour le compte de M. DUEZ Jean-Louis, domicilié 1011 Chemin de l'Homnézy 38730 Val-de-Virieu, le 16 avril 2019. Parcelle D 134 concernant l'installation de 10 panneaux photovoltaïques (17 m²). Parcelle située en zones A et Ah au PLU, hors périmètre du Château.

* Dossier déposé par M. PERI Renaud, domicilié 372 Le Clos des Lys 38730 Val-de-Virieu, le 19 avril 2019. Parcelle AD 238 concernant la transformation (fermeture) d'une pergola existante par des baies vitrées pour en faire une véranda. Parcelle située en zone Ub au PLU, hors périmètre du Château.

* Dossier déposé par SCI MC M. BIDAUD Maxime, domicilié 141 Rue du Vallon de Lamartine 38730 Val-de-Virieu, le 6 Mai 2019. Parcelle AB 225 concernant un habillage de la façade de la vitrine du magasin en PVC imitation bois (bardage couleur gris) en remplacement du crépi couleur rose. Parcelle située en zone Ua au PLU, dans le périmètre du Château.

* Dossier déposé par M. et Mme CIRNU Christian, domicilié 375 Rue Côte Malin - Panissage 38730 Val-de-Virieu, le 10 Mai 2019. Parcelle A 1130 concernant la construction d'un cabanon pour stockage de l'outillage de jardinage d'une superficie de 20 m², d'une serre de 28 m² (hauteur 2.30 m), d'une pergola (4 m x 10 m) (hauteur 2.50 m) et d'une clôture d'un muret (0.60 m) avec piquets métal de 1.20 m. Parcelle située en zone UB au PLU.

Un avis favorable est donné pour ces cinq dossiers de déclarations préalables.

2 Permis de Construire :

* Dossier déposé par GAEC du Luthau M. POULET Théo domicilié 30 Route du Luthau - Panissage 38730 Val-de-Virieu, le 17 Avril 2019. Parcelle B 517 d'une superficie de 30 566 m² concernant l'agrandissement d'une stabulation de vaches laitières : construction

-d'une fumière couverte, en extension depuis un pignon Est de la stabulation actuelle ;

-d'un hangar de stockage de fourrages au nord de la stabulation ;

-et de 2 silos à fourrage, contre les silos actuels.

Couvertures ton gris, bardage bois/translucide. Accès au site existant et conservé. Alimentation EDF et alimentation eau potable depuis l'existant. Eaux pluviales du projet collectées et dirigées vers la parcelle B 517. Parcelle située en zone A.

Un avis favorable est donné à ce dossier de permis de construire.

* Dossier déposé par M. BOYER Nicolas et Mme LATCHOUMANIN Janique domiciliés 115 Route de la Combe 38730 Valencogne, le 29 Avril 2019. Parcelle B 665 d'une superficie de 1 333 m², Route du Murinais – Le Piardet, concernant la construction d'une maison individuelle de type plain pied avec garage intégré. Surface créée : 118.73 m².

Maçonnerie en briques. Pente de toiture 36% débords bas de pente 30 cm et pignon 15 cm. Couverture en tuiles terre cuite Terreal Santenay ton "vieilli bourgogne". Menuiseries extérieures PVC et alu blanc, volets roulants alu blancs. Enduit de façade écrasé, ton sable, pierre. Bandeaux et frisettes PVC blanc. Parcelle située en zone UB et en zone de crues rapides des rivières (faible) sur la carte des aléas.

Un avis favorable est donné pour ce dossier de permis de construire à condition que la construction soit surélevée de 0.50 m par rapport au niveau actuel du terrain.

1 Certificat d'Urbanisme opérationnel :

* Dossier déposé par Mme LAMBERT Estelle, 1060 Rue Principale 38850 Charavines. Parcelle B 743 d'une superficie de 2 465 m² située Rue de la Mairie - Panissage 38730 Val-de-Virieu concernant la création de deux lots de terrain desservis chacun par un accès indépendant mais qui restera par convention un espace ouvert pour dégager la visibilité. Les

terrains sont destinés à accueillir la construction de deux maisons d'habitation de 150 m² habitable chacune. Parcelle située en zone UB.

Un avis favorable est donné pour ce dossier de certificat d'urbanisme opérationnel après accord de la commune et de la Maison du Territoire du Val du Dauphiné pour la sortie sur la Route Départementale.

OBJET : ACQUISITION FONCIERE CHEMIN DE PREVAREL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les courriers échangés avec Bouygues Immobilier, relatifs à l'acquisition des parcelles de terrain situées Chemin de Prévarel, cadastrées :

-section E n° 416 d'une superficie de 15 m²,
-section E n° 487 d'une superficie de 306 m²,
-section E n° 486 d'une superficie de 19 m², soit au total une superficie de 340 m²,
au prix de 1euro le mètre carré, soit la somme totale de 340 euros, afin de régulariser une situation.

Les parcelles sont destinées à être intégrées au Domaine Public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE l'acquisition par la Commune de Val-de-Virieu des parcelles de terrain cadastrées section E n° 416/487 et 486, situées Chemin de Prévarel en cette commune, d'une superficie de 340 m², au prix de 1 € (un Euro) le mètre carré, soit la somme totale de 340 € (trois cent quarante Euros),

-DECIDE que les frais d'actes afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,

-CHARGE Monsieur le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes les pièces se rapportant à cet achat.

=====

PLUi : suite à l'entrevue avec le cabinet en charge des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour la commune de Val-de-Virieu, il a été décidé :

- de supprimer l'OAP du Pré de l'Ane.

- de proposer le terrain jouxtant le jeu de boules de Panissage en terrain pour logements collectifs.

Une remarque a été faite à propos de la Maison Poulet pour que les logements sociaux respectent l'intérêt public attaché au patrimoine et à l'architecture.

Une prochaine réunion est prévue le mardi 18 juin, sur le zonage.

Ancien local de la DDT : le service des domaines a été contacté pour estimer la valeur du bâtiment.

IV. VOIRIE ET RESEAUX :

OBJET : ACHAT D'UN TRACTEUR COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif 2019, il a été prévu, dans la section investissement, l'achat d'un nouveau tracteur, en remplacement du tracteur actuel devenu obsolète.

Une consultation a été effectuée auprès de trois entreprises : l'entreprise CURTET, la SARL Mécanique JOURNET et l'entreprise Bièvre Services Agri.

L'entreprise CURTET n'ayant pas répondu à cette consultation, deux devis sont proposés au Conseil Municipal :

- SARL Mécanique JOURNET – Devis n° 1064420 pour un tracteur neuf d'un montant HT de 66 500 € et une reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 25 000 € net de taxes.
- Bièvre Services Agri – Devis n° 29 pour un tracteur d'occasion d'un montant HT de 41 500 € et une reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 17 500 €.

Le détail des devis est présenté à l'assemblée du Conseil Municipal, qui, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis n°29 de l'entreprise Bièvre Services Agri de Saint-Etienne de Saint Geoirs pour un montant HT total de 24 000 €, reprise comprise, correspondant à l'achat d'un tracteur d'occasion KUBOTA modèle M130X 4RM.
Les élus ayant choisi d'opter pour le tracteur d'occasion.

=====

OBJET : SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE 2019 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Val-de-Virieu s'est vue rétrocéder la compétence voirie au 1^{er} janvier 2019.

La conférence territoriale du 27 février 2019 a approuvé la possibilité de faire une demande de subvention pour les travaux de voirie de l'année 2019 selon un barème établi.

La commune de Val-de-Virieu peut donc prétendre à une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 7 563 €.

Le service technique de la communauté de communes des Vals du Dauphiné, en collaboration avec les élus de la commission voirie, a établi un chiffrage en ciblant les travaux prioritaires pour l'année 2019.

Le montant total des travaux s'élèverait à 27 872. 65 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le chiffrage proposé par la communauté de commune et de l'autoriser à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- VALIDE** le chiffrage des travaux de voirie proposé par la communauté de communes.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions nécessaires.

=====

V. TRAVAUX-BATIMENTS :

Monsieur Gilles BREDA annonce les travaux en cours ou à réaliser :

- Local Mouv' relais : reste à réaliser : la peinture, les portes de placard et les plafonds. Ces travaux ont coûté 39 000 € HT. D'ici trois semaines, les travaux devraient être finis. Le 1^{er} juillet les locataires pourront intégrer les locaux.

- Mairie : une visite est prévue vendredi 25 Mai à 18 heures au 2 rue de Barbenière pour tous les élus. Il manque les devis de chauffage.

- Maison Médicale : l'entreprise Vachon a fourni un devis de zinguerie d'un montant de 10 703.88 euros TTC concernant la réfection de la couverture des portes d'entrées en tuiles. Il y aura un nettoyage et une réfection de la façade à prévoir.

- Bâtiment de La Poste : les repreneurs du magasin de Sylvie MANCHON PROXI souhaitent transférer le magasin dans les locaux de La Poste d'une superficie de 200 m². La mairie s'engage à réaliser des travaux pour aménager ce local si les devis correspondent à l'attente du conseil municipal. Ces travaux pourront être subventionnés par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

-Des devis ont été demandés pour remplacer les toilettes publiques. Les toilettes seront déplacées sur la Place Henri Clavel vers l'église et les nouvelles toilettes vers le jeu de boules de la salle du peuple seront mitoyennes aux anciennes qui seront transformées en local de rangement. Un sens de circulation sera mis en place sur le parking de la salle du peuple afin de sécuriser l'endroit.

Reste à faire le choix du prestataire par rapport à la maintenance annuelle.

VI. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

Culture :

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE "MICHE ET DRATE, PAROLES BLANCHES" DU SAMEDI 29 JUIN 2019 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de la Compagnie Monnaie de Singe, un contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle "Miche et Drate, paroles blanches" qui sera donné à la Salle du Peuple de Val-de-Virieu, le Samedi 29 Juin 2019, à 20 heures. Le coût de ce spectacle est de 1 200.00 Euros.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle établi en double exemplaire, est à approuver et à signer, et qu'il convient d'instaurer les tarifs d'entrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-APPROUVE le contrat pour le spectacle " Miche et Drate, paroles blanches" qui aura lieu le Samedi 29 Juin 2019, à 20 heures, à la Salle du Peuple de Val-de-Virieu ;

-AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner les deux exemplaires à la Compagnie Monnaie de Singe dont l'adresse est : 234 Cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE ;

-FIXE les tarifs d'entrée à 10.00 € pour les adultes et 2.00 € pour les jeunes de 13 à 18 ans et les personnes empêchées ;

-INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2019.

=====

SIVU des Ecoles Publiques :

Prochaine réunion non programmée à ce jour. De nouvelles dégradations ont été subies par le SIVU des écoles : vitres cassées. Une nouvelle plainte a été déposée par M. Gilles BOURDIER.

Il reste au SIVU à valider la convention de mise à disposition du personnel communal.

Communication :

Un journal des associations sera réalisé avant le forum des associations qui aura lieu le 7 septembre. La couverture de ce journal est validée.

L’affiche du forum des associations sera réalisée en rappel de la couverture.

Sictom : début juin, l'accès à la déchèterie de Panissage 38730 Val-de-Virieu se fera par lecture des plaques d'immatriculation. Pensez à vous inscrire soit par internet, soit par courrier.

VII. QUESTIONS DIVERSES :

* Tirage au sort des jurés d'assises : conformément à la circulaire de la Préfecture de Grenoble, le conseil municipal doit désigner, comme chaque année des jurés d'assise par tirage au sort sur la liste électorale pour 2020. Val-de-Virieu est associée à cinq autres communes : Biliou, Burcin, Charavines, Oyeu, et Les Villages du Lac de Paladru. La commune de Villages du Lac de Paladru sera chargée de transmettre la liste totale des jurés à la Cour d'Appel de Grenoble.

Il convient cette année de désigner 7 personnes.

Petit rappel : avoir 23 ans au minimum en 2020.

Le tirage au sort a été effectué le 17 mai 2019, via notre logiciel de Gestion Relation des Citoyens de Berger-Levrault, en présence de M. Michel MOREL, Mme Françoise GAUTHIER, Mme Brigitte TOUIZ, M. Quentin EICHLER et Mme Sylvie TROUILLOUD.

Il s'agit de :

- Mme DEVERCHERE Paulette
- M. BREMOND Hubert
- Mme COMMANDEUR Isabelle
- Mme GEORGE Nathalie
- Mme MORIN Mireille
- Mme REPIQUET Catherine
- Mme REYNAUD Ophélie

* Tour de garde pour les élections européennes du 26 Mai 2019 :

Bureau de vote n°1 (centralisateur) : Salle du Peuple de 38730 Val-de-Virieu

De 8h00 à 11h30	De 11h30 à 15h00	De 15h00 à 18h00
M. Michel MOREL	M. Henri RIVIERE	M. Gilles BREDA
Mme Martine LODI	M. Pascal GREAUME	M. Gilles BOURDIER
Mme Dominique GUTTIN	M. Thierry COHEN	M. Michel MOREL

Bureau de vote n°2 : Salle des Fêtes de Panissage 38730 Val-de-Virieu

De 8h00 à 11h30	De 11h30 à 15h00	De 15h00 à 18h00
M. Daniel RABATEL	Mme Florence BARBIER	Mme Françoise GAUTHIER
M. Julien GENTIL	M. Gilles PONCHON	Mme Charlette MULLER
Mme Elisabeth VANOLI	M. Sébastien ESMIOL	M. Daniel RABATEL

* Défibrillateurs : un rendez-vous est fixé jeudi 24 mai avec Monsieur le Maire et l'entreprise D- Sécurité pour le remplacement des trois défibrillateurs de la commune de Val-de-Virieu ainsi que la maintenance de ce matériel.

* Slalom automobile : week-end du 22 et 23 juin 2019.

* Coupe du Monde féminine de football : du 7 juin au 7 juillet, 14 matchs seront retransmis à la salle du peuple sur écran géant. Programme détaillé en Mairie ou sur le site de la Mairie.

* Passage à niveau fermé du 8 juillet au 2 août 2019. Des déviations seront mises en place.

* Musées en fêtes des 18 et 19 mai : week-end maussade mais de nombreuses visites au musée de la galoche. Les lectures par l'association Epissures ont été appréciées.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 8 juillet 2019 à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures 20.